

Brésil



Evaluation @rating pays



Evaluation environnement des affaires



PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

	2010	2011	2012(e)	2013(p)
Croissance PIB (%)	7,5	2,7	1,1	3,4
Inflation (moyenne annuelle)	5	6,5	5,5	5,7
Solde budgétaire / PIB (%)	-2,5	-2,6	-2,2	-2
Solde courant / PIB (%)	-2,2	-2,1	-2,4	-2,8
Dette publique / PIB (%)	65,2	64,9	64,8	62,7

(e) Estimations (p) Prévisions

POINTS FORTS

- ▲ Marché à la taille et au potentiel attractifs
- ▲ Ressources minérales et agricoles
- ▲ Importante industrie manufacturière
- ▲ Capacité de résistance aux chocs exogènes : réserves de change considérables
- ▲ Politique offensive en matière d'infrastructures

POINTS FAIBLES

- ▼ Manque de main d'œuvre qualifiée
- ▼ Insuffisance de l'épargne domestique et forte dépendance aux capitaux étrangers
- ▼ Faiblesse de l'investissement (19% du PIB) et carences dans les infrastructures
- ▼ Exposition aux fluctuations des cours des matières premières
- ▼ Importante dette publique et taux d'intérêt toujours élevés
- ▼ Lourds prélèvements fiscaux
- ▼ Corruption et inégalités

APPRECIATION DU RISQUE

En principe, une reprise en 2013

L'activité devrait accélérer en 2013 dans le sillage des mesures fiscales et monétaires de soutien à la conjoncture adoptées en 2012. Comme auparavant, la consommation des ménages tirera l'activité. Les hausses de salaires seront conséquentes, avec le salaire minimum augmentant de

9% au 1er janvier 2013, tandis que l'emploi devrait de nouveau progresser, stabilisant le chômage autour de 5%. L'augmentation des allocations-chômage et des sommes distribuées dans le cadre du programme Bolsa Familia destiné aux familles pauvres, auront aussi un effet positif. Cependant, la progression de la consommation devrait rester contenue, les ménages souhaitant contenir leur endettement et son service qui atteignaient 44 et 22% de leur revenu à fin septembre 2012. L'investissement devrait repartir à l'approche des deux grands événements sportifs (Coupe du monde football en 2014 et Jeux Olympiques en 2016) et avec le développement des partenariats public-privé pour la construction d'infrastructures dans l'énergie et les transports. La construction de logements sociaux se poursuivra dans le cadre du programme Minha casa minha vida. Les exportations vont bénéficier de l'arrêt de l'appréciation du real obtenu grâce au contrôle des entrées de capitaux, aux interventions sur le marché des changes et à la baisse du taux directeur SELIC. Cependant, la contribution des échanges extérieurs à la croissance pourrait être légèrement négative, la reprise des importations étant plus rapide. L'industrie, notamment automobile (20% de l'industrie), devrait être la grande bénéficiaire de la reprise. L'agriculture et les services continueront d'enregistrer une bonne progression. L'amélioration conjoncturelle et les différentes mesures gouvernementales qui la sous-tendent bénéficieront aux entreprises. Les secteurs papetier, sidérurgique et pétrochimique seront toutefois plus fragiles, leurs marges souffrant de la baisse des prix.

Des comptes extérieurs et publics maîtrisés

Malgré les excédents primaires (c.a.d. service de la dette exclu) et la réduction du poids de la dette ces dernières années, les comptes publics restent déficitaires et l'endettement important, sensiblement supérieur à la moyenne des pays émergents. Le poids et la rigidité des dépenses courantes, avec des salaires et des pensions représentant 70% du budget et largement indexés, le niveau déjà élevé des prélèvements (37% du PIB), le coût de la lutte contre la pauvreté, et la nécessité d'accroître les dépenses d'investissement, même avec recours aux fonds privés, limiteront les progrès. Cependant, la gestion prudente de la dette, sa faible part extérieure et l'amélioration de son profil maintiennent le risque souverain à un niveau confortable.

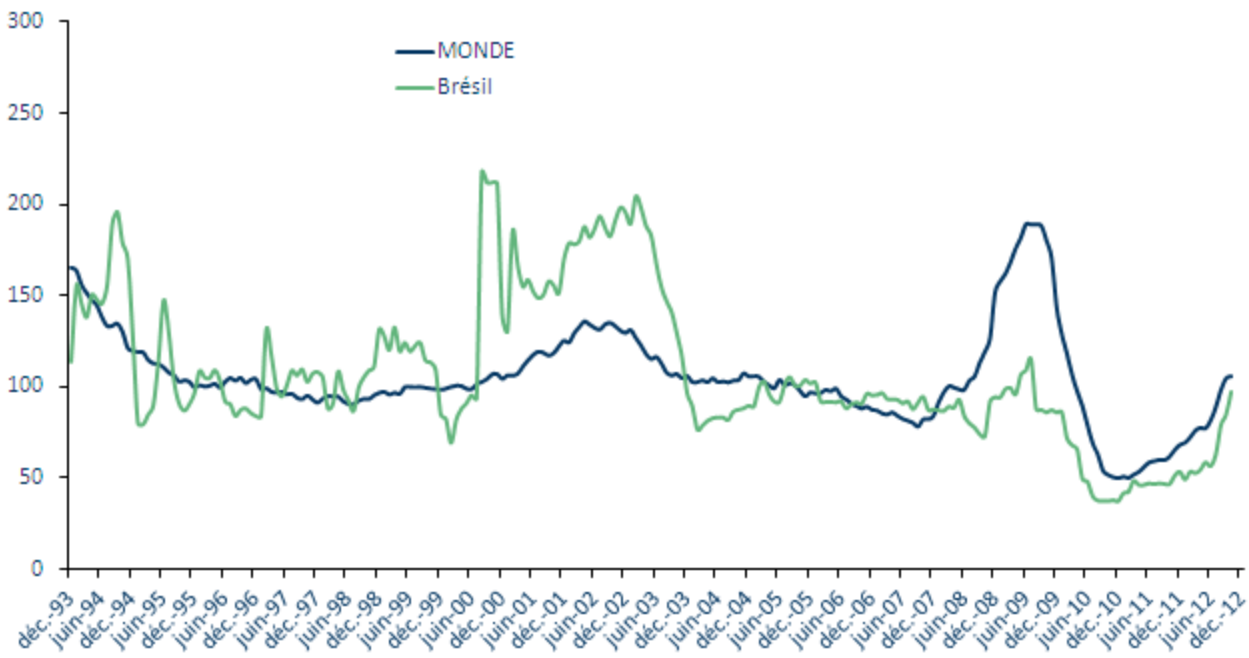
Les échanges commerciaux occupent une place modeste dans l'économie (22% du PIB). Ils sont faiblement excédentaires (à hauteur de moins de 1% du PIB). Les exportations se composent à 60% de produits pas ou peu transformés (minerai de fer, soja, pétrole, bœuf, poulet, sucre café, jus d'orange, pâte à papier...) et, pour le solde, de produits manufacturés (produits chimiques et métallurgiques, véhicules automobiles, avions, machines). Elles sont donc très influencées par les fluctuations des cours mondiaux. Par contre, leurs destinations sont très diversifiées entre l'Asie, l'Europe, les Etats-Unis et la région. Les échanges de services et de revenus sont largement déficitaires du fait du poids des dépenses touristiques des brésiliens, du recours au fret étranger et de l'importance des rapatriements de revenus par les investisseurs étrangers. Cependant, les entrées nettes d'investissements étrangers couvrent largement le déficit courant. Le poids de la dette extérieure dans le PIB (14%) est modeste et stable. La part des débiteurs publics s'est réduite au profit du secteur privé, car les entreprises brésiliennes ont besoin d'attirer les capitaux étrangers pour pallier l'insuffisance de l'épargne domestique qui est monopolisée par la sphère publique.

De nombreux défis pour la présidente Dilma Rouseff

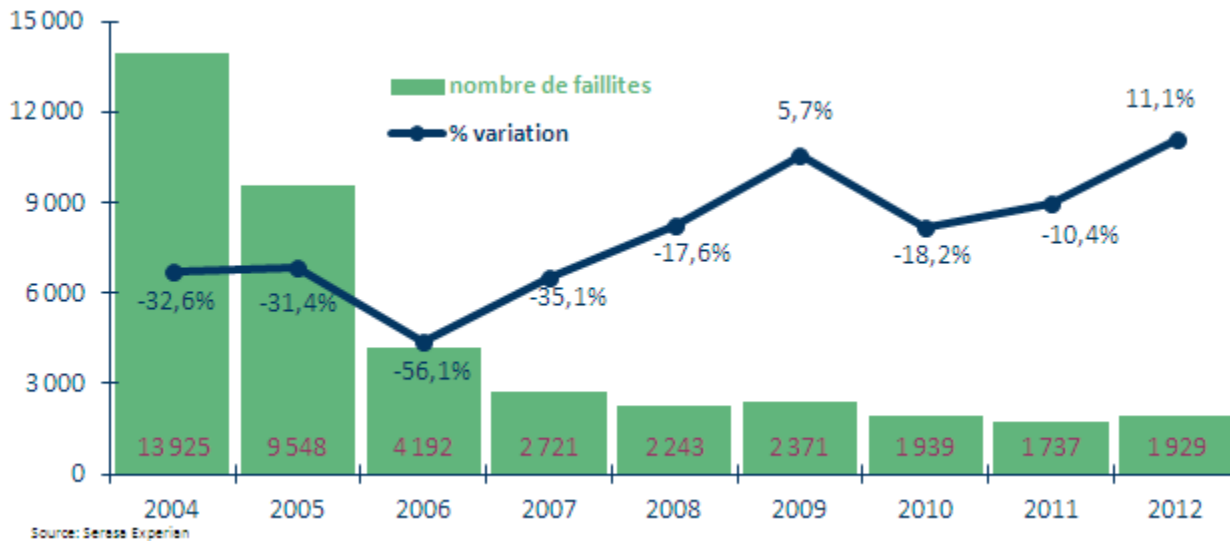
Depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire avec l'arrivée au pouvoir du Président Lula, les inégalités se sont réduites et le niveau de vie a progressé. L'action de Dilma Rouseff s'inscrit dans la continuité. Le système politique est fragmenté et le positionnement ferme de la présidente vis-à-vis de la corruption et des atteintes à l'environnement (Amazonie) entraîne du mécontentement au sein de sa coalition et de son parti, ce qui complique son action. La frontière de 16000 kilomètres au cœur de l'Amazonie avec la Colombie, le Pérou et la Bolivie n'arrête pas les trafiquants de cocaïne. Malgré leur appartenance au Mercosur, les relations commerciales avec l'Argentine sont marquées par l'instauration réciproque de mesures protectionnistes. Face à des échanges automobiles déficitaires, le pays a obtenu que le Mexique modère ses exportations de véhicules. La politique pétrolière est aussi un enjeu avec Petrobras (compagnie contrôlée par l'Etat), le développement de la production en eau ultra profonde, l'importation de produits raffinés ou le contrôle du prix de l'essence.

COURBE DES INCIDENTS DE PAIEMENT

(12 mois glissants - base 100 : Monde 1995)



COURBE DES FAILLITES



PAIEMENT ET RECOUVREMENT

MOYENS DE PAIEMENT

La lettre de change (letra de câmbio) et, à un degré moindre, le billet à ordre (nota promissória) sont surtout utilisés dans les relations commerciales locales. Ils exigent, l'un et l'autre, un certain formalisme pour être régulièrement constitués.

Le chèque d'un usage plutôt fréquent (souvent transformé, dans la pratique, en instrument de paiement à crédit, étant post-daté) répond au même

formalisme d'établissement.

Bien que ces instruments de paiement à crédit ne soient pas à conseiller à l'international, ils représentent, en cas d'impayé, un moyen de pression efficace dans la mesure où ils constituent un titre exécutoire extra judiciaire, permettant au créancier un accès privilégié à la procédure exécutoire.

L'originalité réside dans le "duplicata mercantil" - il s'agit d'un double de la facture initiale, présentée par le fournisseur à son client, dans le délai de 30 jours, pour acceptation et signature, et pouvant ensuite circuler comme titre de crédit, avec force exécutoire.

Le "duplicata mercantil" qui doit reprendre certaines règles de forme pour être valable, est assez courant dans les relations commerciales internes.

Enfin, le virement bancaire (parfois garanti par une lettre de crédit standby) - notamment par recours au réseau électronique SWIFT, dont sont équipées les grandes banques brésiliennes - occupe également une part importante comme mode de règlement interne et international, en assurant une meilleure souplesse de traitement.

Il existe divers systèmes de transferts interbancaires très automatisés pour des montants d'importance comme, depuis avril 2002, le Système de Transfert de Fonds (Sistema de Transferência de Reservas / STR) qui permet le règlement de transfert de fonds interbancaires en temps réel, système géré par le Banco Central do Brasil ou comme le Réseau du Système Financier National (Rede do Sistema Financeiro Nacional / RSFN) ouvert aux différents opérateurs financiers du pays, reliés entre eux en temps réel.

TECHNIQUES DE RECOUVREMENT

Le recouvrement amiable débute par des contacts téléphoniques, puis par une mise en demeure recommandée invitant le débiteur à régler, sous huitaine, le principal majoré des intérêts moratoires fixés par le contrat. A défaut de clause précise, le code civil renvoie au taux d'intérêt fiscal en vigueur, payable au Trésor Public, soit 1 % par mois de retard.

Compte tenu de la lenteur et du coût des procédures judiciaires, il est toujours recommandé, dans la mesure du possible, de tenter de négocier directement avec son client et de transiger à l'amiable, étant précisé qu'un plan de remboursement peut porter sur une durée de deux ans.

L'organisation judiciaire décline deux types de juridiction, d'abord les tribunaux propres à chaque Etat (il existe 26 Etats, plus le "distrito federal" de Brasília), avec notamment le Tribunal de Justice (Tribunal de Justiça), sis dans chaque Etat et dont les décisions peuvent être portées en appel à l'échelon fédéral.

Les frais de justice varient d'un Etat à l'autre.

En première instance, pour traiter des affaires relevant du droit commun (civil, commercial, pénal, familial), ce sont les tribunaux étatiques qui sont compétents.

Le second type de juridiction concerne les tribunaux fédéraux avec l'existence de cinq tribunaux régionaux fédéraux (Tribunais Regionais Federais / TRF) chacun ayant une compétence géographique propre comprenant plusieurs Etats et qui sont implantés à Brasília (região 1), Rio de Janeiro (região 2), São Paulo (região 3), Porto Alegre (região 4) et Recife (região 5).

Les recours contre les décisions des TRF sont présentés devant l'ultime instance judiciaire (pour les affaires non constitutionnelles), le Tribunal Supérieur de Justice (Superior Tribunal de Justiça / STJ), sis à Brasília.

Depuis juillet 1995, existe une procédure particulière, la "procédure monitoire" ou injonctive (ação monitória), lorsque le créancier détient un contrat ou une preuve écrite justifiant du droit allégué, lesquels ne constitue pas pour autant un titre exécutoire.

Le juge, à l'examen des pièces produites et du bien-fondé de la demande, va émettre un ordre de paiement, sous quinzaine, à l'encontre du débiteur qui sera sommé de régler l'arriéré : soit ce dernier s'acquitte de son dû, soit il ne répond pas et l'action sera transformée en procédure d'exécution, soit encore il présente sa défense et l'action sera convertie en procédure ordinaire.

Par ailleurs, la législation brésilienne confère à certains documents force exécutoire. Pour bénéficier ainsi de l'exécution forcée, l'obligation du co-contractant doit être certaine, liquide et exigible (certo, liquido e exigível).

A cet égard, on distingue :

- les titres exécutoires judiciaires : jugements rendus par les tribunaux locaux reconnaissant l'existence d'une obligation contractuelle, les conciliations homologuées par le tribunal, les sentences arbitrales ou les jugements étrangers bénéficiant d'un exequatur,

- les titres exécutoires extra judiciaires : la lettre de change, le billet à ordre, le "duplicata mercantil", le chèque, un document officiel signé par le débiteur, un acte sous seing privé signé par le débiteur et par 2 témoins, un contrat assorti d'une sûreté, etc.

Quant à la procédure ordinaire, de forme inquisitoire et souvent formaliste, elle consiste en 3 étapes importantes ; d'abord l'instruction de l'affaire, puis l'étape la plus longue, l'examen scrupuleux des preuves produites par chaque adversaire et l'étude des éventuels rapports d'experts ; enfin l'audience principale au cours de laquelle sont entendus, sous serment, les témoins réciproques des parties également questionnés par chaque avocat, mais par l'intermédiaire du juge, puis intervient le prononcé du jugement.

Il faut cependant compter de 2 à 3 ans pour obtenir un titre exécutoire en première instance.

Toutefois, depuis mars 2007, un nouveau texte prévoit l'informatisation de la procédure judiciaire, ce qui permet au juge de conduire l'instance de façon plus rapide et plus efficace.

Par ailleurs, deux nouvelles lois visent à accélérer le processus de l'exécution forcée en faveur du créancier et aspirent à optimiser le mécanisme de recouvrement de créances.

La loi du 22 décembre 2005 - pour les titres exécutoires judiciaires - prévoit que le débiteur dispose désormais de 15 jours de la notification pour effectuer le paiement, sous peine d'encourir une pénalité de 10 % et la saisie de ses biens que le créancier aura lui-même désignés au juge.

La loi du 6 décembre 2006 - pour les titres exécutoires extra judiciaires - stipule que le débiteur doit s'acquitter de son arriéré dans les 3 jours de la notification, sous peine d'encourir la saisie des biens que le créancier aura lui-même choisis et indiqués au juge.

De plus, le créancier peut solliciter du tribunal d'obtenir des informations de la Banque Centrale sur les comptes bancaires détenus par le débiteur et requérir ensuite du juge la saisie desdits comptes à hauteur du montant dû.

